



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E86281

VALABLE JUSQU'AU 26/05/2027

ÉDITÉ LE

16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : 437 767 601 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5421970

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3874849204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3874849204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : PERREAU ENTREPRISE

5 ZA DE L'ORANGERIE
85700 LA MEILLERAIE-TILLAY

Téléphone : 02 51 65 84 49

Portable :

Site Internet :

E-mail : eurl.perreau@gmail.com

Responsabilité légale :

PERREAU JULIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/05/2026
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/05/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/05/2026
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	02/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	27/01/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	02/07/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.